IVe ANNÉE. — No 50. L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. 12 DÉCEMBRE 1875

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Prix d'abonnement.
Pour la Suisse :
Un an. . . . . 8 fr.
Six mois . . . . . 4 fr.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 centimes.

Prix d'abonnement.
Pour l'extérieur :
Un an. . . . . fr. 10»60
Six mois. . . . fr. 5»30
Pour l'Allemagne :
On s'abonne par l'intermédiaire des bureaux de poste, au prix de fr. 8»20 pour un an ; fr. 4»20 pour six mois.

Administration du Journal : 39, rue des Arts, à la Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel, Suisse.)

L'administration du *Bulletin* **est transférée, dès maintenant, rue des Arts, 39, au premier étage, à la Chaux-de-Fonds.**

Un de nos collaborateurs nous envoie l'article ci-dessous, sur la situation des travailleurs en France :

En avril 1872, la Chambre versaillaise a nommé un comité de 45 membres pour faire une enquête sur les relations des employeurs et des employés. La commission vient, selon l'usage, de publier un volumineux rapport. Nous en extrayons quelques indications, qui peuvent être exactes lorsque l'intérêt de classe n'a pas porté ses auteurs à falsifier les résultats de leurs informations, et qui sont accompagnées de quelques-unes des gredineries dont une telle œuvre ne pouvait pas être exempte.

A part les agriculteurs, les professions libérales et quelques-unes non décrites, le travail porte sur 3,131,989 maîtres et ouvriers, faisant avec leurs familles environ 8,400,000 personnes appartenant à l'industrie. Elle sont divisées ainsi : Mines, 14,117 maîtres et 164,819 ouvriers. Grandes usines et ateliers, 183,227 maîtres, 1,420,006 ouvriers. Petite industrie : 596,776 patrons et 1,060,144 ouvriers.

La production totale est de 12 milliards et 700 millions de fr. dont les matières premières forment 60 pour 100.

Le rapporteur, M. Ducarre, trace l'historique du travail en France, spécialement du système des jurandes, aboli avec les autres priviléges (?) en 1789. La loi de 1791, défendant toute espèce d'entente et d'action collective aux maîtres et aux ouvriers, a été maintenue jusqu'en 1868.

A cette époque, la loi Ollivier a autorisé les employeurs et les ouvriers parisiens à former des syndicats. « Les premiers ont formé environ 100 chambres syndicales avec un comité central et ont dans la presse un organe spécial, mais les soixante ou quatre-vingts chambres syndicales ouvrières n'ont pas encore été autorisées à former un comité central. Ils demandent le droit de le faire et l'abrogation de toute loi à ce contraire; le comité des maîtres, tout en admettant la justice de cette demande *préfère* cependant *la tolérance à la reconnaissance légale.* »

Les maîtres ne considèrent leurs syndicats que comme des conseils d'arbitres dont les décisions n'ont pas force de loi, tandis que les ouvriers veulent donner aux leurs la jurisprudence complète sur les salaires, les matières premières, les manufactures, l'apprentissage, etc.

De 1853 à 1870, le salaire moyen des ouvriers parisiens s'est élevé de 3 fr. 82 à 4 fr. 99, et celui des ouvrières de 2 fr. 12 à 2 fr. 78. Dans les départements, les salaires ont crû de 2 fr. 06 à 2 fr. 90, et pour les femmes de 1 fr. 07 à 1 fr. 48.

Le rapport remarque que 80 pour 100 des maîtres sont ex-ouvriers et 15 pour 100 fils d'ouvriers. Ici je remarquerai à mon tour que c'était, à une certaine époque, la mode pour MM. les ingénieurs sortant de l'Ecole centrale d'entrer comme *simples ouvriers* dans des manufactures, afin d'ajouter à leur *haute* réputation scientifique un vernis pratique. Après quelques mois de cette farce, plus ou moins consciencieusement jouée, on redevenait ingénieur, puis patron. De combien mon anecdote doit-elle réduire le 80 pour 100?

« Sans doute, dit le rapport, il est impossible de s'attendre à l'absence totale de conflits entre 3 millions d'hommes, mais le comité a vainement cherché, sans le trouver, cet état d'hostilité permanente affirmé par les *partisans du rétablissement des corporations* (qui ça?), et les manufacturiers ont unanimement déclaré que tout syndicat ou tout autre intermédiaire *empêcherait l'entente entre les employeurs et les employés* et accroîtrait la défiance et les préjugés mutuels. »

(Je me déclare incapable de commenter ce passage.)

D'après le programme de la délégation ouvrière française à l'exposition de Vienne, le syndicat nommerait des délégués pour apaiser les différends entre patrons et ouvriers, organiserait l'éducation et l'instruction technique, appliquerait les épargnes (??) des ouvriers à des sociétés de consommation et de production auxquelles participeraient les ouvriers, organiserait les sociétés de crédit mutuel afin de supprimer complétement l'intérêt du capital, résisterait à l'individualisme en se fédérant avec les autres syndicats de France, organiserait la coopération de manière à supprimer les classes de maîtres et d'ouvriers et veillerait sur l'apprentissage. Le rapport de cette délégation dénonce aussi l'ouvrage aux pièces et affirme que dans les grandes villes 5 et 6 francs sont et seront toujours un salaire insuffisant. Ils prétendent que les intermédiaires, qui distribuent les choses nécessaires à la vie, revendent pour 15 milliards ce qu'ils achètent pour 7 1/2, et qu'en abolissant les maîtres et les intermédiaires le prix de toutes choses s'abaisserait de 20 pour 100. « Pourquoi, demande M. Ducarre, ce système si vanté n'est-il pas mis en opération ? Il existe des sociétés de consommation et de production PROTÉGÉES par la loi, mais les délégués eux-mêmes admettent que les salaires y sont moindres que ceux payés par les maîtres? »

Le rapport versaillais conclut par des phrases éloquentes en faveur de la PROTECTION de la *liberté du travail* : « Est-il possible de régler le travail sans arrêter immédiatement la science, le progrès, les perfectionnements et les découvertes? En présence de notre histoire industrielle de 15 siècles, votre comité répond : Non. Et si, ce qui est possible, on l'essayait, qui est-ce qui établirait ces règles? Confierait-on ce soin aux collectivités, aux syndicats, aux corporations, aux communautés, aux maîtrises isolées ou fédérées? Ce serait organiser un *Etat dans l'Etat.* L'Etat voudrait régler cela lui-même, et prendrait une fois encore la responsabilité que les Valois, Henri IV, Colbert et la Convention ont trouvée intolérable. Poser ces questions, c'est y répondre par la négative. La *liberté du travail* formulée par Turgot, décrétée par la grande Assemblée constituante, est la cause de la prospérité industrielle. Elle laisse à tous les citoyens français, ouvriers ou maîtres, le pouvoir de régler leurs relations de métier comme il leur plaît. Elle défend à toute collectivité, quels que soient son nom, sa forme, son origine, de se substituer (!!) à leur initiative personnelle. Les lois existantes n'interviennent que pour protéger et renforcer les arrangements faits par eux et entre eux. Admettant tout progrès, tout travail humain, ces lois doivent être tenues au niveau de la civilisation, mais doivent respecter par dessus tout la liberté individuelle absolue du travail. »

Comme on le voit, toute la science économique des législateurs versaillais consiste à répéter de vieilles formules consacrées, auxquelles personne ne croit : mais de solution capable de mettre un terme aux crises industrielles, aux luttes sociales, à la misère croissante, pas l'ombre Et il faudrait être bien naïf pour s'imaginer que des législateurs, *quels qu'ils fussent et quelque excellentes que pussent être leurs intentions*, seraient en état de transformer la société bourgeoise.

Nous recevons du citoyen Cluseret la lettre suivante :

Genève, 1er décembre 1875.

Citoyen rédacteur,

On me communique votre numéro du 28 novembre, où je trouve un entrefilet malveillant pour moi, à propos d'une phrase anti-socialiste soi-disant insérée dans le *Petit Genevois*.

1° Je n'ai rien, absolument rien à faire avec le *Petit Genevois*. Combien de fois serai-je encore obligé de le répéter?

J'ai publié et continuerai à publier dans le *Petit Genevois* une série d'articles sur « l'armée française en 1875 », ce qui n'a aucun rapport avec la rédaction du journal;

2° En ce qui concerne mes convictions socialistes, elles sont, j'en suis sûr, un peu plus solides et un peu plus éprouvées que celles de votre correspondant anonyme, et ce n'est pas à mon âge qu'on change;

3° J'ai fait part à mon ami Josserand de votre entrefilet, et il m'a affirmé qu'il était inexact. Ne lisant pas le journal, je m'en rapporte à son dire.

Donc, vous avez été grossièrement induit en erreur par un de ces jésuites de robe courte que ceux de robe longue entretiennent dans notre parti, comme dans tous les autres, du reste, pour y jeter la zizanie et y maintenir la division. Nous serions trop forts si nous étions unis.

Mais ce qui m'étonne, c'est qu'un journal comme le vôtre, qui a pris en mains la défense de la plus noble comme de la plus grande cause des temps modernes, celle du travail, descende à de mesquines personnalités, et surtout sans les contrôler.

Laissons aux envieux que la vanité ronge le soin de calomnier et diviser. Quant à nous qui travaillons pour gagner notre vie, serrons nos rangs sans plus nous arrêter à telle ou telle différence de détail.

Ce que nous voulons tous, c'est l'émancipation du travailleur, n'est-ce pas?

Eh bien, que chacun suive la voie qui lui semble la meilleure, sans que le fait seul de ne pas emboîter le pas militairement constitue une offense et justifie les excommunications.

Laissons cela à nos ennemis et soyons unis pour les combattre.

Salut fraternel.

E. Cluseret.

Pour le moment, nous nous bornerons à dire au citoyen Cluseret que les suppositions peu charitables qu'il émet sur la personnalité de notre correspondant tombent on ne peut plus mal. En effet, ce correspondant est un socialiste éprouvé, dont les convictions datent de juin 1848, c'est-à-dire d'une époque où le citoyen Cluseret, à la tête du 23e bataillon de la garde mobile, enlevait aux insurgés onze barricades et trois drapeaux et gagnait à cet exploit la croix d'honneur.

Quant au fait même qui a motivé la réclamation du citoyen Cluseret, nous laisserons à notre correspondant le soin de justifier ses assertions, s'il le juge à propos.

Nouvelles de l'Extérieur.

Allemagne.

La police prussienne paraît vouloir faire un nouvel essai pour monter quelque grand procès socialiste; on éprouve périodiquement, à Berlin, le besoin de « sauver la société », et ce besoin se traduit par des visites domiciliaires, des saisies, des emprisonnements et tout ce qui s'en suit.

Les 22 et 23 novembre, la police a fait une descente chez une vingtaine de socialistes domiciliés à Berlin, et y a confisqué tous les papiers sur lesquels elle a pu mettre la main. Le procureur impérial y trouvera-t-il les matériaux nécessaires à la mise en scène de quelque procès à grand spectacle? Nous en doutons. Cependant, quand il s'agit de la police prussienne, il ne faut jurer de rien, et tout devient possible.

—

Dans une des dernières séances du Reichstag, le député socialiste Hasselmann a fait une application assez piquante des doctrines économiques du ministre des finances Camphausen, qui avait déclaré que le remède à la crise était « la réduction des salaires. »

Hasselmann a demandé la parole sur le paragraphe du budget qui fixe les appointements de M. de Bismarck comme chancelier de l'empire (54,000 marcs, 67,500 fr. par an).

« Messieurs, a dit Hasselmann, je n'aurais pas demandé la parole sur ce paragraphe, si le gouvernement n'avait pas pris l'année dernière une attitude qui a valu à des milliers d'ouvriers la perte de leur pain et de leur salaire, avec de méchantes railleries par surcroît. Je veux parler de la recette de MM. les ministres Camphausen et Achenbach : *Diminuer les salaires et augmenter la quantité du travail exigé.* Mon intention n'est pas de critiquer ici le chiffre d'un poste spécial du budget; je trouve seulement que lorsqu'on proclame officiellement le système des *économies*, et qu'en vertu de cette parole officielle, dont l'industrie s'autorise pour réduire les salaires, les ouvriers se voient en masse jetés sur le pavé, ou obligés de travailler à des prix si meurtriers que les cas de suicides produits par la misère, et de morts par la faim, sont journaliers — on devrait commencer par faire des économies sur les traitements des hauts fonctionnaires de l'Etat. La recette que M. le ministre des finances Camphausen a indiquée au Reichstag s'applique à merveille au cas présent. Je la cite textuellement :

« Le moyen de remédier à la crise est » avant tout que l'industrie apprenne à pro- » duire à meilleur marché. Pour produire » à meilleur marché, il nous faut commencer » par devenir *plus laborieux et plus économes*. » Ce sera une nécessité, je le dis ouvertement, » de modifier les conditions actuelles des » salaires : *il faudra demander plus de tra* » *vail aux ouvriers, et en même temps,* » *au lieu d'augmenter les salaires, il fau-* » *dra souvent les réduire.* »

« Eh bien, Messieurs, il me semble que la recommandation de M. le ministre des finances, de devenir plus économes, doit trouver aussi son application lorsqu'il s'agit du ménage de l'empire, et qu'il y a tels hauts salaires dont on pourrait abaisser le chiffre.

» Sans doute, je ne m'attends pas à voir la majorité du Reichstag prendre une résolution semblable. Je sais bien, au contraire, qu'elle serait prête à voter au chancelier de l'empire le double de ce qu'il reçoit aujourd'hui. Mais il me semble que, dans l'état de misère où se trouve le peuple, et lorsque le gouvernement a déclaré expressément qu'il y avait lieu de diminuer les salaires, il serait plus logique de ne pas demander d'abord au pauvre tisserand de s'imposer encore de nouvelles privations, mais de donner soi-même le premier un bon exemple, et je trouverais que le chancelier de l'empire agirait très bien, en déclarant qu'il renonce à ses appointements pour l'année prochaine (Hilarité générale.)

» Je suis persuadé que beaucoup de hauts fonctionnaires imiteraient cet exemple, et l'histoire louerait davantage M. de Bismarck pour un acte de ce genre, que pour bien d'autres que l'on qualifie aujourd'hui de glorieux. »

Hasselmann ayant ensuite parlé de la crise financière, le président le rappelle à la question. L'orateur continue :

« Je voulais motiver ma proposition en faisant voir que la situation actuelle est loin d'être satisfaisante, et j'estime que les personnes qui ont créé cette situation, ont le devoir moral de chercher à soulager quelque peu les contribuables, en renonçant à leurs gros traitements. »

Le président interrompt de nouveau l'orateur.

Hasselmann reprend : « Pour conclure, je dirai que *noblesse oblige*, et que le chancelier de l'empire pourrait bien accepter pour lui une situation semblable à celle qu est imposée aux députés au Reichstag, qui ne reçoivent pas d'appointements. » (Hila-i rité générale).

Personne ne demande la parole, et le paragraphe fixant le traitement du chancelier à 54,000 marcs est adopté.

—

Le Reichstag s'est occupé de la question de nouveaux impôts à créer pour arriver à l'équilibre du budget, entre autres d'un impôt sur la bière. — Ç'a été pour Liebknecht l'occasion d'un magnifique discours, dans lequel il a passé en revue les actes de la politique allemande depuis la dernière guerre; il a montré comment, aux yeux de tout homme qui sait penser, les grands triomphes militaires et diplomatiques remportés par les hommes d'Etat allemands ont abouti au plus lamentable fiasco, et ont placé l'Allemagne dans la situation la plus précaire et la plus embarrassée où elle se soit jamais trouvée. Nous voudrions pouvoir donner quelques extraits de ce discours, où la politique bismarkienne est flagellée de main de maître (sauf quelques passages où nous ne sommes pas d'accord, entre autres celui sur les milices); malheureusement l'espace ne nous le permet pas.

France.

Le célèbre Schneider, l'exploiteur du Creuzot, l'ex-président du Corps législatif, est mort.

Mais pour un coquin qui s'en va, combien qui restent! M. Thiers, l'exploiteur des mines d'Anzin et l'assassin de Paris, se porte bien; tous les vieux routiers orléanistes, gredins blanchis sous le harnais, portent allègrement le poids des années; Gambetta, le farceur radical, jouit d'une santé florissante; et quant aux coupe-jarrets du bonapartisme, les Piétri, les Rouher, les Cassagnac, ils enterreront certainement tous les autres et vivront pour opérer l'inauguration du troisième empire.

Bien réjouissantes perspectives vraiment, et qui se réaliseront... à moins que le peuple français ne se réveille.

Fédération jurassienne.

Les conférences socialistes, organisées par diverses sections de notre fédération, ont commencé, et tout fait augurer, pour cet hiver, une vie active sur le terrain de la propagande. Samedi, 4 courant, J. Guillaume donnait à Berne, devant une réunion organisée par la section de cette ville et à laquelle assistaient deux délégués de Fribourg, une conférence sur l'*Impôt*; le dernier samedi de ce mois, ce sera le tour de Lefrançais, appelé également comme conférencier par la section de Berne. A Fribourg, on nous annonce qu'une conférence publique sera aussi prochainement organisée, avec le concours des internationaux bernois. A St-Imier, la série des conférences données sous le patronage de la fédération ouvrière locale, s'ouvrira mardi 21 courant, par la répétition de la conférence de J. Guillaume sur l'*Impôt*. Neuchâtel organise, pour la fin de décembre, une soirée familière à laquelle sont invitées les sections voisines et les amis de la cause.

La section de propagande de Genève, dans l'intention de créer de nouveau dans cette ville une agitation socialiste, a adressé un appel à divers membres de la fédération jurassienne, pour les inviter à donner à Genève aussi quelques conférences; cet appel a été accepté avec empressement, et les conférences de Genève commenceront dans le courant de ce mois-ci.

Nous souhaitons que cet exemple soit imité partout et que toutes les sections fassent leur possible pour contribuer, par des réunions publiques de ce genre, à la propagande de nos principes.

Voici la réponse annoncée aux lettres de MM. Durand et Landry, publiées dans le *Bulletin* de dimanche dernier :

Neuchâtel, le 5 décembre 1875.

Monsieur le rédacteur,

Nous avons recours encore une fois à la publicité de votre journal, afin de jeter un peu de clarté dans les imputations de mauvaise foi contenues dans les lettres de MM. Durand et Landry, insérées dans votre précédent numéro.

Nous procèderons méthodiquement : notre point de départ sera donc la question de la révision du tarif, mise à néant par les habiles manœuvres de quelques gens intéressés; puis nous réfuterons les calomnies répandues sur notre compte, dans le but évident de nous couvrir de ridicule et de faire triompher ainsi la coterie des conservateurs anti-révisionnistes.

Depuis longtemps déjà, les typographes de Neuchâtel souffrent de l'infériorité de la rétribution du travail; et, effectivement, Neuchâtel est la ville de la Suisse qui a le tarif le moins élevé. Ainsi, pour en donner une idée, Monsieur le rédacteur, il suffit de dire qu'ici, de temps immémorial, l'on a adopté le comptage sur l'*n*, ce qui fait une différence nette de 7 lettres sur 50 avec les autres villes de la fédération, qui ont toutes adopté le *calibrage*, c'est-à-dire le comptage beaucoup plus légal sur les 25 lettres de l'alphabet. Certaines de ces villes, il est vrai, ne sont payées qu'à raison de 50 centimes le mille de lettres, pendant que Neuchâtel paye 55 cent.; mais, même en admettant cette différence de 5 centimes en faveur de cette ville, si l'on tient compte de la défectuosité du mode de compter sur l'*n*, les autres villes payent 4 centimes le mille de plus que Neuchâtel.

Cette infériorité est connue de toute la typographie romande.

Or, c'était pour remédier à cet état de choses, par trop préjudiciable à nos intérêts, que la Société avait mis en question la révision du tarif. Elle l'avait adoptée à une majorité considérable, et une commission composée de 5 membres avait été nommée afin d'élaborer le projet qui devait être soumis à l'assemblée et ensuite aux patrons.

Cette commission, qui n'a vécu que quinze jours et non deux mois, comme se plaît à le dire M. Durand, se disposait à entrer en fonction lorsqu'une circonstance inattendue vint la forcer, pour ainsi dire, à donner sa démission. La coalition des anti-révisionnistes venait de se former, ayant à sa tête MM. Landry, Durand et presque tout le comité; grâce à un des membres de celui-ci, la commission apprit que le comité avait décidé à huis-clos qu'il refuserait formellement son adhésion au projet de révision qui allait être élaboré, quel qu'il fût. Il n'en fallut pas davantage, la démission fut donnée. C'est là ce que M. Durand appelle, dans son langage filandreux, de l'incapacité et de l'ineptie.

Quelque temps s'est écoulé pendant lequel les meneurs anti-révisionnistes n'ont pas manqué une occasion de se faire des prosélytes, en employant tantôt les promesses, tantôt les menaces; car ces messieurs, il n'est pas besoin de le dire, sont haut placés dans l'estime de leurs maîtres. Enfin, nous recevons avis qu'une assemblée allait avoir lieu. La carte de convocation portait : Nomination d'une nouvelle commission pour la révision du tarif. Chacun se rendit confiant à la réunion, ne se doutant pas que sous ce titre inoffensif se dissimulait le piége le plus grossier que les annales de la typographie neuchâteloise comptent dans leurs fastes.

D'abord, c'est M. S. (10 fr. par jour, on ne sait pourquoi) qui se lève et débite, dans une sorte de charabia germanique intraduisible, une série de drôleries sur la révision. Voyez-vous quelqu'un qui a la bouche pleine et qui vient parler d'abstinence à ceux qui n'ont rien à mettre sous la dent? Selon ce Monsieur, le moment n'est pas venu pour tenter *le coup*; en été, il fait trop chaud, et il trouve qu'il fait trop froid l'hiver. Toutefois, s'il avait à opter entre ces deux saisons, il se déciderait probablement pour le printemps (de 1899) parce que, dans l'éventualité d'une grève, il aurait la douce consolation d'aller prendre quelques goujons.

Puis M. Durand se produit enfin, et, de toute sa dignité et sa prestance, et d'un ton autoritaire, articule contre la révision la plus violente philippique. Comme le précédent orateur (?) il trouve que la question de la révision est intempestive et n'est d'aucune nécessité. Il prouve que Neuchâtel, sous tous les rapports, est le plus charmant Eldorado du monde, et que tout y est pour le mieux. Il déclare que le progrès, pour être sûr, doit marcher lentement (*sic*). Il dit entre autres choses, pour appuyer son point de vue optimiste, que Lyon, Paris et autres villes, ne révisent que tous les cinq ans, et que les typographes y sont très contents de leur sort. Il se garde bien de dire que ces villes payent 55 et 60 cent. le mille, y compris le calibrage, car cela n'a rien à faire dans la question. Il conclut en faisant appel à tous les gens d'ordre (vous m'entendez) et les conjure de ne pas se laisser entraîner à un vote révolutionnaire, ce qui serait contraire aux intérêts conservateurs de la typographie.

En vain, quelques révisionnistes essaient de se faire entendre et cherchent à démontrer l'absolue nécessité d'adopter le calibrage et d'abandonner aux patrons 5 cent. sur le prix du mille, ce qui nous aurait valu quelques centimes de plus. Mais même cette petite demande d'amélioration n'est pas écoutée, et, après s'être comptés, M. Durand et ses séides font procéder à une nouvelle votation sur le tarif, malgré les protestations de tous les révisionnistes contre ce coup de main préparé. Ceux-ci veulent ramener la discussion sur l'ordre du jour. Tout est inutile. Il faut se rendre à la force, et la votation donne 10 voix contre la révision et 8 voix pour. Si cela ne s'appelle pas escamoter un vote, nous nous engageons à croire sincèrement à la parfaite loyauté de M. Durand.

Là est toute la question. Ces messieurs, pour se donner une apparence de raison, ont cherché à mettre en jeu une soi-disant *animosité* entretenue par quelques révisionnistes contre la *commandite*. Puisque nos adversaires tiennent à ce que nous élucidions les choses à fond, nous ferons connaître à vos lecteurs ce qu'en langage typographique neuchâtelois, on décore du nom de *commandite*.

Ils sont là quatre sur un journal, qui font bien la besogne de six ouvriers. A l'atelier dès le petit jour, on les y retrouve à neuf heures du soir. Infatigables, *laborieux*, tous buveurs d'eau, ils ont l'air de forcenés devant qui semble toujours fuir le but qu'ils cherchent à atteindre, la *pige*. Le caractère avec lequel se fait le journal est d'un tiers plus bas que le caractère courant, et par cela même présente plus de difficultés et occasionne des lenteurs. La tâche est bien de 240 à 250 lignes par numéro sur 18 cicéros. Ils gagnent dans cette galère, deux, MM. Landry et Durand, 8 fr. par jour, et deux autres 7 fr. L'atelier leur est ouvert le dimanche, afin qu'ils puissent prendre quelques avances pour la semaine, mais tout cela sans un sou de

gratification quoique le tarif l'exige. C'est ainsi que ces laborieux travailleurs se délassent du travail hebdomadaire. Ils relèvent du patron bien entendu, et sont placés sous la haute surveillance de M. Landry, metteur en pages. Le patron ne demanderait pas mieux que d'avoir cinq ouvriers sur son journal ; cela lui donnerait un peu moins de soucis et plus de sécurité dans l'exécution de son travail, mais ces travailleurs laborieux ne le permettraient pas. S'ils étaient cinq, ce ne serait plus une *commandite* à leur goût, car ils ne pourraient travailler que dix heures par jour. Enfin, ils veillent avec un soin si jaloux à leur chère *commandite*, qu'ils ne permettent pas qu'on l'appelle d'un autre nom. Quelques-uns des nôtres, qui, ayant vu clair dans l'affaire, s'étaient avisés d'en médire un peu et d'en contester au moins le titre, se sont vu montrer les dents par leurs zélés confrères ; et même aujourd'hui, leur plus grand tort n'est pas tant d'avoir voté pour la révision du tarif que d'avoir osé dire que cette *commandite*-là était une grotesque plaisanterie.

C'est à dater des événements relatés plus haut que commença la campagne contre les révisionnistes. Pas de moyen qui ne parût bon à nos adversaires : complots, inventions infamantes, faux rapports, tout fut exploité ; ce fut une sorte de chasse à l'esclave. C'est à cette époque, comme il vous en souvient, que parut la lettre de M. Delys, tendant à rétablir la vérité des faits, et à infliger un blâme à ceux qui avaient conduit la faction anti-révisionniste. Les termes en étaient un peu vifs, mais convenez-en, bien mérités.

Cette lettre valut à son auteur, dans la dernière réunion, d'être éliminé de la Société, sur la demande réitérée de M. Landry et de quelques-uns de ses instruments; ce généreux collègue, non content d'une victime, aurait voulu envelopper dans le même ostracisme tous ceux qui s'étaient montrés portés pour la révision. Ce détail seul vous donne une juste idée de la manière dont cet homme comprend la tolérance.

Répondrons-nous aux insinuations hypocrites de MM. Durand et Landry? Non, car ce serait montrer trop de complaisance et abuser de votre publicité. Ces messieurs, les modèles du genre, ont agi comme tous les gens qui n'ayant pas d'arguments sérieux pour la défense d'une mauvaise cause, paient d'audace et essaient de biaiser la question en inventant quelques grosses bourdes destinées à jeter du ridicule sur des adversaires trop logiques et à donner le change à ceux qui ne sont pas au courant des faits.

Cependant nous nous permettrons de demander à M. Landry quelle différence il établit entre un individu influent auprès du maître, qui va sciemment et de vive voix lui dire qu'il a trois *crapules* dans son atelier, et cela en leur absence, et un autre individu qui ferait ces confidences dans le secret du bureau. M. Landry est assez compétent sur les deux genres pour nous dire là-dessus son opinion.

Il n'est pas besoin de réfuter les inventions dérisoires sur les *noces*, la *fainéantise*, *l'insolence*, la *malveillance* et autres belles expressions dont est épicé le galimatias de ces messieurs, et que vous avez eu la complaisance d'insérer. M. Durand a mille raisons pour se démener de la sorte, et les principales sont le poste élevé qu'il occupe à la *commandite*, et la présidence de l'assemblée, qu'il tient de 2 voix de majorité, et qui entre ses mains, n'est pas une mince aubaine. Nous comprenons, et M. Durand le sait bien, que des services comme ceux qu'il rend ne seront jamais payés d'ingratitude par ceux qu'il oblige. Mais n'anticipons pas trop sur l'avenir. Lui seul nous dira quel genre de récompense il était réservé à ce déserteur de la bonne cause.

Mais que MM. Durand, Landry et leurs acolytes se consolent. Grâce à leurs agissements honteux, tous ceux qui ont voté la révision du tarif viennent de vider la place, les uns contraints par une délation de tous les instants, les autres par l'indignation d'une pareille conduite. Comme le dit M. Durand, les patrons peuvent dormir sur leurs deux oreilles, car il leur a tiré une fameuse épine du pied. Ces messieurs de la non-révision pourront donc faire claquer leur fouet à leur guise, car la situation est sauvée et pour longtemps ; mais sait-on ce que l'avenir leur réserve ? Il n'y a rien d'impossible qu'après s'être entendus comme larrons en foire, ils ne viennent à s'égorger pour le partage du butin. Quoiqu'il en soit, nous allons en France et nous pouvons assurer M. Durand que ses vœux seront remplis en ce qui regarde la propagation de l'affaire du tarif de Neuchâtel, et que tout le mal qu'il croyait nous faire en nous livrant à la vindicte de nos collègues, retombera sur sa tête et sur celle des fauteurs qui l'ont favorisé par leur approbation.

Toutefois, nous ne partons pas sans garder, pour les confrères qui nous ont montré de la sympathie, une pensée consolante. Les sorts et les flots sont changeants. Une nouvelle majorité, formée de gens sensés, doit surgir d'un jour à l'autre. Alors la typographie neuchâteloise, rendue à elle-même, demandera compte à MM. Durand et Landry, et du mal qu'ils ont fait et du bien qu'ils ont empêché.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

Joseph LAGHI,
Ex-rédacteur de l'*Emigrante Ticinese*, en 1873 ; ex-rédacteur et traducteur du *Gutenberg* ; membre de la Commission pour la révision du tarif.

P. GAMMETER.
Gustave DELYS.

Nous avons en outre reçu une lettre de M. Brandt, typographe, qui se trouvant particulièrement mis en cause par MM. Durand et Landry, nous demande l'hospitalité dans nos colonnes pour leur répondre. Malheureusement, l'espace nous manque absolument pour l'insertion de sa lettre dans ce numéro.

La rédaction de l'*Ami du Peuple*, à Liége, a fait paraître un *Almanach socialiste* pour 1876. Il contient les articles suivants :

1. Calendrier Ephémérides.
2. De la part du Travail et du Capital dans la distribution de la richesse sociale, par le docteur César De Paepe.
3. Ce que j'aime, poésie fugitive, par Voglet.
4. Un mot sur la morale humaine, par Bripon.
5. Une page d'histoire, fin de l'Empire, siége de Paris, 18 Mars, par Eugène Châtelain.
6. Le Congrès des animaux, fable, par Delesalle.
7. Le journal populaire et ses abonnés, par Bripon.
8. Un dialogue, par Victor Matthaiwe.

On peut se procurer cet almanach, en Suisse, auprès de l'administration du *Bulletin*, qui en a reçu un dépôt.

Variétés.

Le *Bulletin* de New-York publie la chanson suivante, que lui a adressée un ex-membre de la Commune, le citoyen Pottier :

La bouteille à remplir.

22 septembre 1792.

Date sacrée! un monde ici commence.
Verrier puissant, la Révolution
Gonflant d'un souffle une bouteille immense
Donne une forme au peuple en fusion.
Oui! c'est la forme et logique et splendide!
Mais la misère y cherche à boire en vain;
La République est la bouteille vide :
Veillons sur elle, en attendant le vin. } *bis.*

Emplissons-la, dit la clique en soutane,
Du poison lent qui tient l'homme hébété
Le grand troupeau sur qui l'Eglise plane
Cuve ivre-mort son bon dieu frelaté.
A nous l'Ecole!... au progrès trop rapide
Le Syllabus vient crier: Halte-là!
La République est la bouteille vide :
Emplissons-la du fiel de Loyola. } *bis.*

Emplissons-la, dit Gobseck, de nos banques,
De la sueur qu'on tire des gros sous,
Car comme Odry dit dans les *Saltinbanques*,
A qui la caisse? — Elle doit être à nous!
Nous pourléchons nos crocs de meute avide,
Quand l'Hallali sonne sur l'ouvrier.
La République est la bouteille vide :
Emplissons-la de jus pour l'usurier. } *bis.*

Emplissons-la, nous dit Monsieur Prudhomme,
D'ordre moral, et nous verrons après;
La Providence a ses desseins sur l'homme,
Sans les comprendre adorons ses décrets.
L'autorité nous couvrant d'une égide,
Montrons-nous forts par le respect des lois.
La République est la bouteille vide :
Emplissons-la du coco des Bourgeois. } *bis.*

Emplissons-la, disent les casse-têtes,
Des détritus du héros de Sedan.
Un coup d'Etat pourrait payer nos dettes;
Vienne un Tropmann et qu'il soit président!
Nous savons tous comme avec un subside
Des généraux on fait des assassins.
La République est la bouteille vide :
Emplissons-la du schnick des argousins. } *bis.*

Veillons sur elle et déjouons ces traîtres!
Tout prophétise un avenir meilleur;
Qu'alors le globe engloutissant ses maîtres
L'humanité ne soit qu'un travailleur.
Apaise alors, apaise, ô race humaine,
La grande soif d'amour et d'unité!
La République est la bouteille pleine,
Coule pour tous, vin de l'Egalité! } *bis.*

Eugène POTTIER.

AVIS AUX SECTIONS.

Les Sections jurassiennes sont invitées à envoyer d'ici au 20 décembre au plus tard, à l'administration du *Bulletin*, rue des Arts, 39, 1er étage, Chaux-de-Fonds, la liste des abonnés de leur localité pour le 1er semestre de 1876, en spécifiant si elles se chargent d'encaisser le montant des abonnements, ou s'il faudra prendre remboursement, ce qui se fera avec le 3e numéro de janvier.

Le présent avis tient lieu de circulaire.